



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

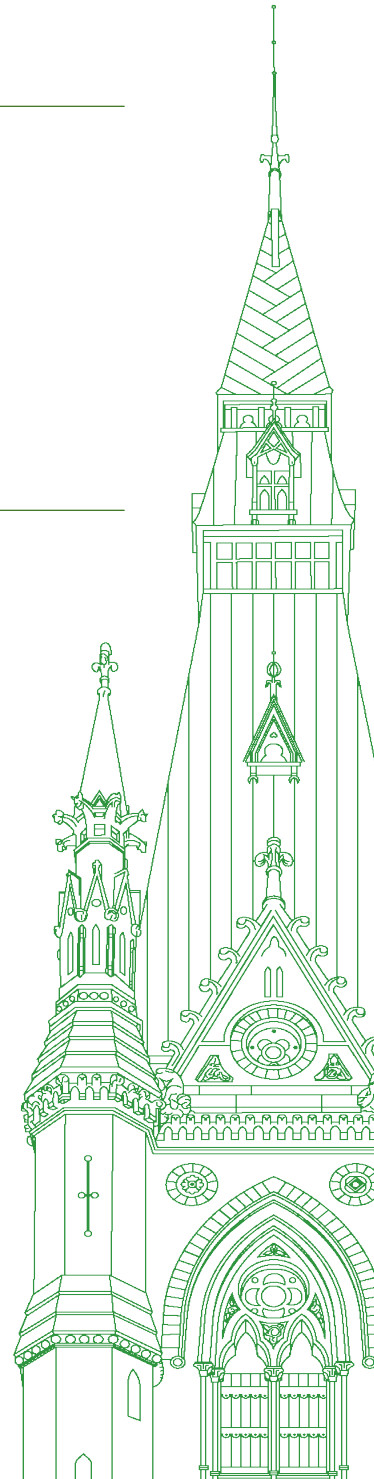
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 115

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 18 novembre 2024



Président : M. Emmanuel Dubourg

Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 18 novembre 2024

• (1610)

[Français]

Le président (M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.)): Nous entamons maintenant la portion publique de la séance.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 29 janvier 2024, le Comité reprend son étude portant sur l'expérience vécue par les vétérans autochtones et par les vétérans noirs.

Avant de commencer, puisque les députés reviennent ici après avoir passé une semaine dans leur circonscription, je voudrais rappeler quelques consignes à suivre très attentivement afin de ne pas créer d'interférence pouvant causer des blessures auditives aux interprètes. Pendant qu'une personne a la parole, elle ne doit pas porter l'oreillette, mais bien la laisser de côté. La carte de consignes sur la table comprend un code QR à utiliser pour connaître plus en détail les mesures à respecter.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Certains témoins y participent au moyen de l'application Zoom.

Je vous présente les témoins que nous accueillons pour la première partie de cette rencontre.

[Traduction]

Du ministère des Anciens Combattants, nous accueillons Mme Amy Meunier, sous-ministre adjointe, Secteur de la commémoration et des affaires publiques; Mme Nathalie Pham, directrice générale des opérations en régions, Prestation des services, qui comparait par vidéoconférence; et M. Joel Pedersen, chef des opérations, Équipe de mobilisation des vétérans autochtones, qui comparait par vidéoconférence, de Winnipeg.

[Français]

Je souhaite la plus cordiale des bienvenues à tous les témoins.

Nous allons commencer par vous, madame Meunier. Vous avez cinq minutes pour présenter votre allocution d'ouverture.

[Traduction]

Mme Amy Meunier (sous-ministre adjointe, Secteur de la commémoration et des affaires publiques, ministère des Anciens Combattants): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de nous accueillir aujourd'hui pour parler des expériences vécues par les vétérans autochtones et les vétérans noirs.

Dans un esprit de réconciliation, j'aimerais commencer par reconnaître qu'Ottawa se trouve sur le territoire algonquin anishinabe non cédé et que les peuples de la nation algonquine anishinabe vivent ici depuis des millénaires.

Monsieur le président, nous savons que les Autochtones et les Canadiens noirs ont toujours souffert d'une grande discrimination dans l'armée. Ils ont notamment été victimes d'une exclusion manifeste et de racisme systémique. Des politiques d'enrôlement discriminatoires à l'assimilation forcée, le traitement subi par les Autochtones et les Canadiens noirs est un sombre chapitre de notre histoire.

Nous avons travaillé fort pour rectifier ce lourd passé, à la fois en reconnaissant l'impact générationnel des torts qui ont été commis et en prenant des mesures pour éliminer les obstacles qui ont empêché les Autochtones et les Canadiens noirs de recevoir les soins et le soutien auxquels ils ont droit en tant qu'anciens combattants. Nous avons réalisé des progrès, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

La lettre de mandat de la ministre contient plusieurs engagements qui visent à produire des résultats pour les anciens combattants en quête d'équité. Pour ce qui est des anciens combattants autochtones, en particulier, le ministère s'efforce, à l'aide de son équipe de mobilisation des vétérans autochtones, d'éliminer les obstacles en matière d'accès aux services, notamment en améliorant la sensibilisation dans les communautés autochtones et en élargissant l'offre de services adaptés à la culture.

Au cours de sa première année d'existence, l'équipe de mobilisation des vétérans autochtones d'Anciens Combattants Canada, ou ACC, a mené plus de 80 consultations en personne auprès des communautés et des anciens combattants autochtones. Elle a participé, entre autres, à cinq foires commerciales, conférences et réunions annuelles, en plus de s'adresser aux dirigeants des Forces armées canadiennes, ou FAC, aux Rangers canadiens, aux participants au Programme d'initiation au leadership à l'intention des Autochtones et à la GRC.

L'équipe a également effectué plus de 40 visites dans les communautés, assisté à six festivals et pow-wow et participé à deux événements internationaux. Je tiens à souligner qu'elle a soutenu une délégation de familles et de membres de la communauté qui s'est rendue aux Pays-Bas pour rendre hommage aux soldats autochtones sur leurs tombes dans le cadre du Projet d'héritage autochtone.

Anciens Combattants Canada s'efforce d'améliorer l'accès des anciens combattants autochtones à des services adaptés à leur culture. Nous travaillons avec d'autres organismes gouvernementaux pour créer un processus qui permet aux anciens combattants autochtones d'avoir facilement accès à des programmes de guérison traditionnels et aux services d'aînés, par exemple. Cette approche respecte le rôle essentiel des communautés autochtones dans la détermination et la prestation de mesures de soutien adaptées à leur culture.

Nous avons également écouté attentivement les dirigeants autochtones et les membres des communautés, y compris la Southern Chiefs Organization, qui nous a fait part de ses points de vue sur la façon d'améliorer ces services. Grâce à un dialogue continu et à la rétroaction, ACC continue d'adapter et de peaufiner ce processus, en veillant à ce que les services correspondent aux besoins uniques et aux perspectives culturelles des anciens combattants autochtones.

En avril 2023, notre ministère a signé une lettre d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations qui souligne les priorités communes en matière de mobilisation, de sensibilisation et de commémoration des anciens combattants. En 2019, nous avons signé un accord de contribution pour la reconnaissance et l'indemnisation des anciens combattants métis afin de répondre aux préoccupations soulevées par le Ralliement national des Métis relatif au traitement des anciens combattants métis de la Seconde Guerre mondiale.

• (1615)

[Français]

Nous nous engageons aussi à reconnaître le service militaire des populations autochtones et des Canadiens noirs ainsi que leurs réalisations au sein des Forces armées canadiennes.

[Traduction]

Depuis 2020, le Programme de partenariat pour la commémoration a approuvé un total de plus de 865 000 \$ de financement pour 80 projets dans des communautés autochtones ou des projets commémorant les contributions des vétérans autochtones.

Vous êtes peut-être aussi au courant de l'attention particulière que notre ministère a accordée à l'histoire du 2^e Bataillon de construction. Par l'entremise du financement du Programme, les organisations sont encouragées à planifier des activités commémoratives, à élaborer du matériel éducatif et à construire ou améliorer des monuments communautaires qui commémorent le Bataillon, ses membres et son héritage. Ce financement dédié répond à une recommandation du Comité consultatif national sur les excuses, qui a mené des consultations auprès des descendants du 2^e Bataillon de construction et des membres des communautés noires sur leur vision des excuses significatives.

À la suite du premier appel de propositions en février dernier, 15 organisations ont reçu du financement pour 16 projets qui honoraient l'héritage du 2^e Bataillon de construction: sites Web interactifs, événements éducatifs, nouveaux monuments commémoratifs et expositions d'apprentissage.

[Français]

Des expositions, des plaques et des cérémonies commémoratives: voilà autant de façons uniques de commémorer ces gens qui ont tant marqué l'histoire militaire du Canada par leur courage, leur sacrifice et leur détermination à servir en dépit des obstacles auxquels ils ont dû faire face.

[Traduction]

Nous avons aussi aidé plusieurs anciens combattants noirs et autochtones par l'entremise de notre fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, qui offre des subventions et des contributions à des organisations privées, publiques, universitaires ou autochtones aux fins de la recherche et de la mise en œuvre d'initiatives et de projets pour favoriser le bien-être des anciens combattants et de leur famille.

[Français]

Bien qu' Anciens Combattants Canada prenne de nombreuses mesures pour s'assurer que les vétérans autochtones et noirs reçoivent le soutien et les services dont ils ont besoin et qu'ils méritent, nous reconnaissons qu'il en reste beaucoup à faire.

C'est pourquoi nous attendons avec impatience les recommandations de ce comité sur la façon dont nous pouvons améliorer l'expérience vécue par ces vétérans.

Merci.

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre allocution d'ouverture, madame Meunier.

Je m'adresse maintenant à vous, chers membres du Comité. Étant donné la portion de la réunion qui s'est tenue à huis clos, je vous fais une proposition. La deuxième partie de la réunion, que nous passerons en compagnie du prochain groupe de témoins, pourrait durer 45 minutes comme pour le groupe du ministère des Anciens Combattants, plutôt qu'une heure comme prévu. La rencontre se poursuivrait donc jusqu'à 17 h 45. Ainsi, il y aurait un tour où six minutes seraient accordées à chaque parti. Ce temps de parole pourrait être partagé entre collègues. Ensuite, nous pourrions recevoir les autres témoins. Est-ce que cela vous va?

Des députés: D'accord.

• (1620)

Le président: C'est excellent.

Je vous rappelle aussi que Mme Meunier n'est pas la seule témoin. Il y a deux autres témoins, qui participent à la réunion par vidéoconférence. Vous pouvez poser des questions à eux également.

[Traduction]

Nous allons commencer avec le premier vice-président du Comité, M. Richards, qui dispose de six minutes.

Allez-y.

M. Blake Richards: Merci.

J'aimerais tout d'abord donner avis de la motion suivante:

Étant donné que:

a. Lors d'une récente cérémonie du jour du Souvenir à l'école secondaire Sir Robert Borden, l'école a joué une chanson de protestation anti-israélienne associée à la guerre en cours à Gaza au lieu de jouer de la musique associée au service et au sacrifice des militaires canadiens;

b. Le directeur de l'école a défendu ce choix, se plaignant que le jour du Souvenir est trop souvent consacré à « un Blanc qui a fait quelque chose en rapport avec l'armée »;

Le comité rapporte à la Chambre son opinion selon laquelle le directeur de l'école secondaire Sir Robert Borden devrait être congédié pour ses actions.

De toute évidence, il s'agit d'une situation honteuse qui déshonore la mémoire et le sacrifice de bon nombre de nos soldats canadiens, et je tiens à donner avis de cette motion aujourd'hui.

Je vais maintenant passer à mes questions.

J'aimerais savoir si les anciens combattants autochtones qui ont recours à d'autres programmes, comme le Programme d'aide au revenu dans les réserves, voient leurs prestations ou leurs droits d'Anciens Combattants Canada touchés.

Par exemple, ces programmes destinés aux Autochtones seraient-ils pris en compte dans les prestations fondées sur le revenu, comme la prestation de remplacement du revenu d'Anciens Combattants Canada? Les anciens combattants autochtones verraient-ils leurs revenus et leurs prestations réduits en raison de leur héritage?

Pouvez-vous me dire si c'est ce qui se produit dans les faits?

Mme Amy Meunier: Comme son nom l'indique, la prestation remplace le revenu, et certains types de paiements seraient modifiés si elle était considérée à titre de revenu. Je ne peux pas vous dire de mémoire si celui-ci en est un. Je peux demander à ma collègue...

M. Blake Richards: D'accord. Quelqu'un d'autre pourrait peut-être répondre. Sinon, pourriez-vous nous transmettre la réponse...?

Mme Amy Meunier: Bien sûr.

M. Blake Richards: Est-ce que quelqu'un pourrait répondre à cette question par courriel?

Mme Amy Meunier: Je demanderais à ma collègue, Mme Pham, de répondre.

M. Blake Richards: Veuillez s'il vous plaît répondre par oui ou non seulement.

Le président: Excusez-moi, madame Pham. Veuillez activer votre microphone.

Mme Nathalie Pham (directrice générale des opérations en régions, Prestation des services, ministère des Anciens Combattants): Excusez-moi, monsieur le président.

[Français]

Comme Mme Meunier l'a dit, le but de la prestation de remplacement du revenu est de remplacer le revenu. Il y a des critères et des...

[Traduction]

M. Blake Richards: Je suis désolé, mais nous n'avons que six minutes. Je ne veux pas les passer de cette façon. S'il vous plaît. J'aimerais que vous me répondiez par oui ou par non: est-ce que la prestation de remplacement du revenu est réduite si un vétéran autochtone reçoit d'autres formes d'aide?

[Français]

Mme Nathalie Pham: Chaque cas est unique. Si vous avez une question portant sur un cas en particulier de vétéran, nous pourrions vous fournir une réponse ultérieurement.

[Traduction]

M. Blake Richards: D'accord. Merci. Si vous pouviez nous transmettre cette information, cela nous serait très utile. Bien sûr, ce serait tout à fait inacceptable si un ancien combattant autochtone était pénalisé pour ce qu'il reçoit en raison de son héritage, alors j'espère que la réponse sera non, mais veuillez s'il vous plaît nous transmettre une réponse.

Certaines organisations comme l'Institut Atlas ont mené des études qui ont démontré que les anciens combattants autochtones étaient les moins satisfaits des services offerts par Anciens Combattants. Pouvez-vous nous dire pourquoi?

Mme Amy Meunier: Je peux vous dire que nous travaillons avec diligence pour renforcer les liens avec les anciens combattants autochtones et leurs familles, et avec les collectivités autochtones de façon particulière. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, pendant longtemps...

M. Blake Richards: Excusez-moi, mais est-ce que dans le cadre de ces conversations, vous avez pu comprendre pourquoi le taux de satisfaction était aussi bas?

Mme Amy Meunier: D'après ce que nous avons entendu, dans certains cas, les personnes ne se reconnaissent pas elles-mêmes à titre d'anciens combattants, et ne se manifestent pas pour obtenir de l'aide. De plus, le gouvernement ne les a peut-être pas bien traités par le passé, alors ces personnes hésitent ou sont réticentes à faire une demande.

Nous travaillons à renforcer la confiance des communautés et des anciens combattants autochtones...

M. Blake Richards: Je suis désolé de vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps. Diriez-vous que le faible taux de participation et de satisfaction s'explique par des politiques inadéquates du ministère?

Mme Amy Meunier: Non, je ne dirais pas cela; pas du tout. En fait, au cours des dernières...

M. Blake Richards: Non. D'accord. Est-ce que vous laissez entendre, alors, que les anciens combattants n'ont pas raison d'avoir une mauvaise opinion des programmes d'Anciens Combattants Canada?

M. Bryan May: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Excusez-moi, monsieur Richards. Il y a un rappel au Règlement.

M. Bryan May: Je comprends qu'il s'agit de l'intervention de M. Richards et qu'il peut choisir la façon d'utiliser son temps, mais nous passons à côté d'éléments importants dans ces questions. M. Richards a interrompu les témoins à chacune des questions qu'il a posées. Je crois que nous ne faisons pas honneur à nos témoins si nous n'écoutons pas leurs réponses.

Le président: J'ai arrêté le chronomètre.

Je comprends cela.

Écoutez, je sais que j'ai dit que chaque groupe disposait de six minutes, mais en même temps, il faut respecter le décorum. Nous avons des questions et des réponses. J'avais l'habitude de dire que si vous prenez une minute pour poser une question, vous pouvez accorder environ une minute aux témoins pour y répondre.

Aussi, il faut penser à nos interprètes. Lorsque nous procédons de cette façon, c'est le chaos. C'est difficile pour eux, alors s'il vous plaît...

• (1625)

M. Blake Richards: Sur ce, comme je vous entends dire que vos programmes ne sont pas inadéquats, est-ce que vous dites que les anciens combattants se trompent lorsqu'ils disent qu'ils ne sont pas satisfaits des programmes offerts par Anciens Combattants Canada?

Mme Amy Meunier: Non, je ne dis pas qu'ils se trompent. Ce que je dis, c'est qu'il nous incombe de veiller à ce que les vétérans autochtones, leurs communautés et leurs familles soient bien au courant des programmes afin qu'ils puissent s'en prévaloir et que nous puissions nous assurer que, lorsqu'un vétéran ou un militaire autochtone est dans le besoin, il sait à qui s'adresser rapidement. Il peut s'agir de n'importe qui à Anciens Combattants Canada ou de quelqu'un au sein de sa collectivité, et c'est pourquoi nous essayons d'établir des partenariats non seulement au niveau individuel, mais aussi au niveau communautaire.

M. Blake Richards: D'accord. À votre avis, les programmes en soi sont adéquats, et vous devez seulement en faire plus pour mieux les communiquer. Est-ce bien ce que vous dites?

Mme Amy Meunier: Je crois que les programmes sont très efficaces, mais si les gens n'y participent pas ou ne savent pas qu'ils existent, alors ils ne peuvent pas en profiter.

Dans mon discours préliminaire, j'ai aussi parlé de la nécessité d'améliorer l'accès à la guérison traditionnelle et culturelle. C'est une priorité pour le ministère, et elle émane des commentaires reçus des anciens combattants autochtones.

M. Blake Richards: Je tiens à souligner, monsieur le président, que nous avons demandé aux fonctionnaires de venir à la fin de cette étude pour répondre à ce que nous avons entendu de la part des vétérans. Ce n'est pas ce qui s'est passé ici.

Je dirai simplement que j'espère que vous allez tenir compte de l'étude, parce que d'après ce que nous avons entendu — pour le peu que nous avons entendu jusqu'à présent —, les anciens combattants autochtones n'estiment pas être bien servis. J'espère que vous porterez une attention particulière à cette étude et que vous vous mettrez à notre disposition pour aborder les lacunes dont nous pourrions entendre parler de la part des anciens combattants à mesure que nous avancerons.

Encore une fois, je vous demande de bien vouloir nous dire si les prestations d'Anciens Combattants Canada sont fondées sur le revenu provenant d'autres programmes que les anciens combattants autochtones peuvent recevoir en raison de leur patrimoine autochtone. À mon avis, il est tout à fait inapproprié que les anciens combattants d'origine autochtone voient leurs prestations d'Anciens Combattants Canada — ou tout autre revenu — réduites en raison de leur héritage. C'est tout à fait inacceptable.

Vous avez beaucoup parlé des torts historiques. Il y a actuellement des injustices. J'espère que votre gouvernement y prête attention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Richards.

Avant de passer à notre prochain intervenant, je tiens à dire ceci: vous constaterez que je vous ai laissé poser des questions et y répondre. Vous savez tous, toutefois, que les questions et réponses doivent être adressées à la présidence. Je serai plus strict à cet égard si nécessaire. Je vous ai laissé faire pour cette fois.

Nous allons maintenant entendre M. Miao, qui dispose de six minutes.

M. Wilson Miao (Richmond-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous dans la salle et en ligne aujourd'hui.

Par votre entremise, monsieur le président, j'aimerais adresser ma première question à Mme Meunier.

Quelles sont les mesures prises par Anciens Combattants Canada pour veiller à ce que les contributions des anciens combattants noirs et autochtones soient reconnues de manière appropriée dans l'histoire militaire canadienne et les commémorations publiques?

Mme Amy Meunier: Je vous remercie beaucoup pour cette question.

Comme vous le savez, la reconnaissance est un élément clé du bien-être des vétérans. Elle peut prendre de nombreuses formes: prestations et services, hommage et reconnaissance, et récits.

En ce qui concerne les anciens combattants autochtones ou issus de la diversité, nous élargissons cette reconnaissance. Si vous consultez notre site Web, vous verrez des pages consacrées à ce sujet qui racontent la véritable histoire des groupes sous-représentés, par exemple. Au cours des dernières années, nous avons élaboré plusieurs trousseaux d'éducation portant précisément sur les vétérans noirs, les vétérans, les vétérans 2ELGBTQI+ et d'autres groupes marginalisés.

Nous avons aussi le Programme de partenariat pour la commémoration. En 2021, les modalités ont été modifiées afin d'augmenter le montant admissible pour les projets axés sur la commémoration ou la reconnaissance des vétérans autochtones. Nous sommes très satisfaits du taux de participation à cet égard. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, des sommes importantes ont été versées aux communautés pour qu'elles racontent cette histoire.

De plus, au nom du ministère de la Défense nationale, nous avons un volet de programmes axé sur les vétérans noirs, notamment sur le 2^e Bataillon de construction et d'autres, pour faire valoir leurs incroyables contributions. Ces histoires n'étaient peut-être pas aussi répandues ou faciles à trouver par le passé, alors nous déployons de grands efforts pour nous assurer que l'information est aujourd'hui facilement accessible.

• (1630)

M. Wilson Miao: Je vous remercie.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant m'adresser à M. Pedersen, qui est en ligne.

Ma question fait suite à un témoignage récent que nous avons entendu en comité, et qui était très élogieux à l'égard du travail des agents de liaison autochtones d'Anciens Combattants Canada. Le témoin avait dit que sans ces agents de liaison, il n'aurait pas pu accéder à certains des programmes qui étaient offerts. Cela illustre le travail que vous avez fait et que vous continuez de faire avec votre équipe de mobilisation.

Pourriez-vous nous parler de cette équipe, de sa composition et de l'incidence de son travail?

[Français]

Adjud Joel Pedersen (chef des opérations, Équipe de mobilisation des vétérans autochtones, ministère des Anciens Combattants): Oui, je vous remercie.

Bonjour, mesdames et messieurs.

[Traduction]

[Le témoin s'exprime en cri et fournit un texte en anglais dont voici la traduction:]

Bonjour. Je m'appelle Joel Pedersen. Je viens de Saskatoon.

[Traduction]

Je m'appelle Joel Pedersen. C'est un grand plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui.

Je vous remercie pour vos bons mots, monsieur.

Monsieur le président, en ce qui concerne les questions posées jusqu'à maintenant, j'aimerais simplement dire que nous avons beaucoup de territoire à couvrir et beaucoup de gens à rencontrer. Nous faisons un travail difficile.

À l'heure actuelle, notre équipe est composée de trois personnes. La première se trouve à Victoria. Elle travaille au ministère des Anciens Combattants depuis un certain nombre d'années et connaît très bien les tenants et aboutissants du domaine. Le deuxième membre de notre équipe vient d'Edmonton; il est également un ancien membre des Forces armées canadiennes et travaille avec Anciens Combattants Canada depuis un certain nombre d'années. Le reste de notre équipe travaille à l'Île-du-Prince-Édouard et nous aide beaucoup sur le plan administratif.

Ce que nous avons constaté au cours de la dernière année et demie, c'est que la mobilisation a été importante. Comme Mme Meunier l'a fait valoir, nous avons pu rencontrer des membres actifs et retraités des Forces armées canadiennes et de la GRC. Nous avons pu répondre aux questions de la majorité des membres autochtones avec lesquels nous avons travaillé et les aider avec leurs dossiers. Nous constatons que la collaboration avec les dirigeants des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits a été très importante, et nous avons hâte de poursuivre ces échanges significatifs.

Monsieur le président, j'aimerais également ajouter que le travail associé à la Commission de vérité et réconciliation et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est imposant. Je crois que nous arrivons à faire bouger les choses et nous sommes vraiment honorés de participer à ce processus.

Je serais heureux de répondre à vos questions.

M. Wilson Miao: À ce sujet, est-ce que le travail de l'équipe de mobilisation a permis de désigner des lacunes ou des problèmes qui pourraient ensuite être communiqués à d'autres secteurs du ministère pour être examinés et peut-être réglés plus tard?

Adjud Joel Pedersen: C'est une excellente question. Nous travaillons également avec le bureau de secteur. En fait, avant le début de la séance du Comité, j'étais en réunion avec le bureau de secteur de Winnipeg et la Southern Chiefs' Organization, qui s'occupe de près de 34 Premières Nations au Manitoba. Les liens que nous entretenons avec eux leur donnent la capacité de répondre aux besoins de la communauté. J'ai l'impression que nous renforçons le travail que des bureaux de secteur font, mais nous offrons également du perfectionnement professionnel et des moyens pour créer des liens avec les communautés autochtones de manière significative.

M. Wilson Miao: Merci. Est-ce que l'équipe de mobilisation se déplace aussi dans les collectivités éloignées pour échanger directement avec les anciens combattants? Si c'est le cas, pouvez-vous nous parler de la valeur de ces expériences?

Adjud Joel Pedersen: Lee-Ann Lavoie est à Vancouver et elle s'occupe de la majorité des cas dans le Grand Nord. Elle s'est rendue dans toutes les communautés de cette région, et elle a rencontré les patrouilles de Rangers et leurs dirigeants ainsi que les responsables des détachements de la GRC. David et moi parcourons tout le pays, et nous avons tous les trois organisé des événements commémoratifs. Le dernier de ces événements était le 60^e anniversaire de la mission à Chypre.

• (1635)

Le président: Merci à vous et à monsieur Miao.

[Français]

Je vais maintenant donner la parole au deuxième vice-président du Comité, soit M. Luc Desilets.

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, chers collègues.

Je remercie nos trois invités d'être présents et de nous faire profiter de leur savoir.

Madame Pham, êtes-vous la directrice des gestionnaires de cas pour une région donnée du Canada ou pour tout le Canada?

Mme Nathalie Pham: C'est pour l'ensemble du Canada.

M. Luc Desilets: D'accord.

Y a-t-il de nombreux Autochtones ou Noirs qui travaillent comme gestionnaires de cas?

Mme Nathalie Pham: Oui, nous avons dans notre effectif une proportion de gestionnaires de cas qui sont autochtones ou de race noire.

M. Luc Desilets: Quel est approximativement le pourcentage, selon vous?

Mme Nathalie Pham: Je n'ai pas cette information en main, mais nous pouvons la trouver pour vous. Je dois dire que notre effectif est en constante évolution, mais nous avons une représentation autochtone et noire dans chacun de nos bureaux.

M. Luc Desilets: Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir ces données, car ce serait très pertinent dans le cadre de notre étude.

Les agents de gestion de cas qui ont à travailler avec des personnes autochtones ou noires sans être eux-mêmes autochtones ou noirs reçoivent-ils une formation particulière pour gérer ce type de dossier?

Mme Nathalie Pham: Oui, absolument. Nos gestionnaires de cas travaillent avec les vétérans en tenant compte de la situation unique de chacun. Alors, que ce soit un vétéran noir, un vétéran autochtone ou un vétéran ayant des problèmes particuliers, nos gens sont formés pour leur donner le soutien nécessaire.

Nous créons aussi des liens avec les différentes communautés. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, nos gestionnaires de cas ont créé un lien avec l'association des gestionnaires noirs de la Nouvelle-Écosse et ils ont participé à une formation sur les traumatismes dans la communauté noire. Bientôt, ils vont aussi participer à une formation avec la communauté autochtone pour mieux comprendre sa culture.

Ce sont des formations qui sont données continuellement à nos gestionnaires de cas pour améliorer leur boîte à outils.

M. Luc Desilets: Bien que vous n'avez pas les chiffres, croyez-vous que vous avez une proportion suffisante de gestionnaires de cas qui sont autochtones ou noirs pour travailler avec les Autochtones et les Noirs, qui ont effectivement des problèmes très particuliers?

Mme Nathalie Pham: Comme vous le savez, en ce qui concerne le recrutement, le travail de nos gestionnaires de cas est une spécialisation que nous recherchons parmi les membres de notre effectif. Quant à savoir si nous avons suffisamment de gestionnaires de cas autochtones ou noirs, je vous dirais que c'est toujours avantageux d'en avoir plus. Cela dit, si un vétéran souhaite que son dossier soit traité par un gestionnaire de cas autochtone ou noir, nous pouvons trouver dans sa communauté une personne dans laquelle il peut se reconnaître.

M. Luc Desilets: Lorsque vous affichez ces postes, y a-t-il des critères particuliers qui y sont inscrits? Par exemple, y indiquez-vous que vous privilégiez les candidats autochtones ou noirs?

Mme Nathalie Pham: Oui, absolument. Nous faisons des affichages ciblés. Nous indiquons clairement que nous recherchons des candidats issus des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, et les Autochtones et les Noirs font partie de ces groupes.

M. Luc Desilets: Madame Pham, il y a deux ou trois semaines, nous avons reçu un vétéran autochtone qui nous a livré un témoignage épouvantablement troublant. Il disait qu'il s'y était pris à cinq reprises avant que, au bout de très nombreuses années, sa demande soit acceptée.

Est-ce que ce sont des cas qui arrivent souvent, selon vous?

Mme Nathalie Pham: En ce qui concerne le cas que vous avez soulevé, je n'ai pas le dossier devant moi, alors je ne peux pas le commenter.

Cependant, selon le programme et le type de demande, il arrive que les gens aient à envoyer plusieurs demandes parce que nous recherchons des informations précises. Cela peut prendre plusieurs fois avant que nous ayons toute l'information nécessaire.

M. Luc Desilets: Je vais vous donner un exemple et vous me direz si c'est quelque chose que vous voyez souvent. Le dossier militaire de ce vétéran était impossible à trouver, entre autres. C'est pourtant quelque chose d'assez fondamental. C'était comme s'il n'existait pas.

Cela arrive-t-il souvent qu'on ne trouve pas le dossier militaire d'un vétéran, lorsqu'on traite sa demande?

• (1640)

Mme Nathalie Pham: C'est sûr que c'est un défi quand le dossier militaire d'un vétéran n'existe pas, comme dans le cas dont vous parlez. Nous travaillons beaucoup en collaboration avec le ministère de la Défense nationale pour nous assurer que les militaires, lorsqu'ils quittent les Forces armées canadiennes, ont accès à leur dossier et que tous leurs documents demeurent accessibles dans les archives du ministère.

Alors, les gens du ministère de la Défense nationale seraient mieux placés que moi pour répondre à cette question. De notre côté, dans de tels cas, nous faisons des recherches avec le vétéran pour retrouver les documents militaires.

M. Luc Desilets: Merci beaucoup, madame Pham.

Madame Meunier, j'ai une toute petite question pour vous.

En 2019, le Comité a produit un rapport traitant des vétérans autochtones, dont la recommandation 12 consiste à ce qu'Anciens Combattants Canada revoie les critères d'admissibilité de ses programmes de soutien à l'érection de monuments commémoratifs afin de promouvoir le mieux-être des communautés.

Est-ce que ces deux choses ont été faites, selon vous?

Mme Amy Meunier: Oui, absolument. Comme je l'ai dit auparavant, nous avons changé notre programme en 2021.

[Traduction]

Afin de nous assurer d'avoir des fonds consacrés expressément aux communautés autochtones, nous avons augmenté le montant auquel elles peuvent être admissibles. Comme je l'ai dit plus tôt, un grand nombre de communautés autochtones...

[Français]

M. Luc Desilets: Il était question d'un monument, à l'époque. C'est vous qui y avez fait allusion, en 2018.

Mme Amy Meunier: C'est au choix des communautés.

[Traduction]

Elles peuvent obtenir des fonds pour une cérémonie ou pour un cénotaphe.

[Français]

C'est un choix qui leur revient.

M. Luc Desilets: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Desilets.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Blaney qui dispose de six minutes.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais remercier Mme Pham, Mme Meunier et M. Pedersen d'être avec nous aujourd'hui.

Je vais poser mes questions et la personne la mieux placée pourra y répondre.

Nous avons récemment entendu le témoignage d'une représentante de la Banque alimentaire de l'Association des anciens combattants concernant des propos extrêmement racistes. Mme Blackburn nous a dit que des employés d'Anciens Combattants Canada ne voulaient pas remettre de l'argent directement aux vétérans autochtones parce qu'ils craignaient qu'ils ne s'achètent de l'alcool avec cet argent. Je trouve cela très préoccupant.

J'aimerais que vous me disiez dans quelle mesure il est possible pour les organisations qui soutiennent les vétérans de déposer une plainte.

Je crois que c'est une grande préoccupation. Les vétérans autochtones — et c'est sans doute le cas également des vétérans noirs et de couleur — ont souvent peur d'exprimer leurs doléances, car ils craignent de perdre ainsi leurs prestations. Souvent, les fournisseurs de services ne peuvent rien faire pour défendre ces anciens combattants s'ils n'ont pas de nom à donner.

Je me demande comment fonctionne le mécanisme de plainte. Comment les fournisseurs de services peuvent-ils déposer une plainte sans nommer le vétéran, question de le protéger? Comment s'assurer que la situation ne se reproduise plus?

Comprenez-moi bien, je crois Mme Blackburn à 100 %. J'ai entendu ce commentaire à de nombreuses reprises. Il s'agit d'un stéréotype fort regrettable partagé par certains Canadiens, mais pas tous. Enfin, peu importe, chaque fois qu'un vétéran demande des services et essuie un refus en raison de présomptions à son sujet, il y a vraiment un manque à gagner au chapitre du soutien offert.

Je ne sais pas si vous pourriez en dire un peu plus long au Comité sur ce mécanisme et la forme qu'il peut prendre.

Mme Amy Meunier: Je dois dire d'abord et avant tout que j'ai été attristée d'entendre une telle chose et que ce n'est bien sûr pas une réponse acceptable aux yeux de notre ministère. Nous ne tolérons assurément pas ce genre de stéréotype.

Il y a plusieurs façons pour une personne ou, dans ce cas-ci, un fournisseur de services, de porter plainte sans nécessairement identifier qui que ce soit. Il existe des canaux de communication pour les fournisseurs qui offrent des services au ministère et à Croix Bleue Médavie. Le fournisseur peut également communiquer directement avec le ministère par l'entremise du Réseau national des centres de contact ou d'une personne qu'il connaît.

De plus, nous avons de nombreux bureaux régionaux qui ont des liens avec ces organisations et qui pourraient rendre possible une connexion directe. À la lumière de ce que vous nous dites, je peux toutefois comprendre que ce n'est pas nécessairement la solution la plus efficace en l'espèce.

Il y a également le Bureau de l'ombud des vétérans. Même si ce bureau s'occupe davantage des enjeux systémiques, il demeure une ressource à la disposition des anciens combattants. Nous collaborons activement avec ce bureau.

Je me tournerais peut-être vers ma collègue, Mme Pham, pour savoir si elle a des renseignements supplémentaires concernant la prestation de services.

• (1645)

Mme Nathalie Pham: Merci, madame Meunier.

Comme l'a dit ma collègue, tout cela est très malheureux. Je suis attristée par ce que j'entends. Comme vous l'avez indiqué, nos bureaux devraient être exempts de stéréotypes. Nous ne devrions pas faire de discrimination à l'égard de nos anciens combattants.

Je sais que c'est difficile, mais j'encourage les fournisseurs ou les vétérans eux-mêmes à se manifester.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie. Je suis désolée, mais il ne me reste que quelques minutes.

J'entends bien ce que vous nous dites, mais il est bien sûr frustrant de constater que ces systèmes sont intrinsèquement construits de telle sorte que les personnes qui se sentent marginalisées ne se sentent pas incluses et n'aient pas l'impression d'avoir un rôle à jouer. Je comprends tout cela, mais il demeure nécessaire de se pencher sérieusement sur les moyens à prendre pour que les choses fonctionnent plus efficacement.

Ma prochaine question porte sur la formation contre le racisme. J'aimerais que quelqu'un puisse indiquer au Comité quel type de formation vous offrez, à quels échelons vous la dispensez et quels sont les postes visés. Je pense que c'est très important. Souvent, seules quelques personnes reçoivent cette formation. Pour qu'elle soit utile, elle doit être offerte dans l'ensemble de l'organisation.

Je passe à ma question suivante. Nous savons qu'il n'y a pas assez de données sur les anciens combattants autochtones et noirs, ce qui cause notamment des difficultés du point de vue des services à offrir. Je suis curieuse de savoir quelles mesures sont prises pour permettre la collecte de ces données de telle sorte que l'on puisse mieux analyser les lacunes dans le soutien aux anciens combattants.

Dans le même ordre d'idées, nous savons que des préjudices sont parfois causés par nos forces armées elles-mêmes pendant que les gens sont en service actif. Nous avons entendu très clairement des membres de la communauté PANDC — le réseau des personnes autochtones, noires et de couleur — se plaindre des préjudices subis, pas nécessairement du simple fait du service militaire, mais en raison de problèmes à l'interne. Comme cela n'est pas documenté, pouvez-vous nous indiquer les mesures que prend le ministère dans ce contexte?

Mme Amy Meunier: Je pourrais commencer par vous rappeler que le recensement de 2021 comportait une question sur les anciens combattants. Nous commençons donc à disposer d'informations plus précises. Nous savons ainsi qu'il y a parmi les anciens combattants au Canada environ 23 000 Autochtones, 11 000 Métis, 11 000 membres des Premières Nations et 700 Innus.

Récemment, nous avons eu l'évaluation des besoins en santé communautaire qui a vraiment permis de cibler les voix marginalisées ou sous-représentées. Je suis sûre que quelqu'un de plus au fait de ces détails pourrait fournir au Comité de plus amples informations sur les conclusions à tirer de cette évaluation.

Ces indications nous aideront vraiment à détecter certains des obstacles que nos contacts et nos échanges ne permettent pas de mettre au jour. Nous aurons ainsi un portrait plus précis de la situation.

En ce qui concerne la discrimination ou les mauvais traitements qu'une personne peut avoir subis dans les forces armées ou dans la société en général, il est difficile de changer le vécu de quelqu'un, mais nous sommes bien conscients, comme je l'ai mentionné dans mes remarques préliminaires, de la nécessité pour nos employés, et en particulier pour notre personnel de première ligne, de suivre une formation bien adaptée tenant compte des réalités culturelles de chacun pour accueillir efficacement les personnes marginalisées qui s'adressent à nous. Comme vous l'avez indiqué, notre ministère mise grandement sur la formation pour la prévention de la discrimination et du racisme à tous les niveaux, en mettant l'accent sur le personnel de première ligne.

Nous pouvons vous fournir ces informations par écrit, comme vous l'avez demandé.

Le président: Merci, madame Meunier.

[Français]

C'était malheureusement tout le temps dont nous disposions. Comme je...

[Traduction]

M. Fraser Tolmie: Monsieur le président, j'ai un rappel au Règlement.

Le président: Nous écoutons votre rappel au règlement, monsieur Tolmie.

M. Fraser Tolmie: Mon collègue, M. Desilets, a posé tout à l'heure une très bonne question sur le nombre d'employés noirs et autochtones au ministère des Anciens Combattants. On lui a répondu que c'était proportionnel.

Je me demande si les gens du ministère pourraient nous répondre par écrit en indiquant si cette proportion est établie en fonction du nombre de gens qui ont servi notre pays ou bien de la population en général. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre au Comité à ce sujet.

• (1650)

Mme Amy Meunier: Certainement. Je suis en train de fouiller, mais je ne trouve pas ce que je cherche. Nous pourrions toutefois vous transmettre le tout assez rapidement. Je suis désolée.

Le président: Je vous remercie. Nous savons que Mme Meunier a l'habitude de comparaître devant notre comité. N'hésitez pas à envoyer l'information à notre greffière, et nous la transmettrons aux membres du Comité.

[Français]

Au nom des membres du Comité et en mon propre nom, je veux remercier de leur participation les trois représentants du ministère des Anciens Combattants que nous avons reçus: Mme Amy Meunier, sous-ministre adjointe, Secteur de la commémoration et des affaires publiques; Mme Nathalie Pham, directrice générale des opérations en région, Prestation des services; et M. Joel Pedersen, chef des opérations, Équipe de mobilisation des vétérans autochtones.

Nous allons faire une très courte pause, le temps d'accueillir les prochains témoins.

• (1650)

(Pause)

• (1655)

Le président: Nous reprenons la séance.

Je rappelle que notre étude porte sur l'expérience vécue par les vétérans autochtones et par les vétérans noirs.

Pour la deuxième partie de la réunion, nous accueillons deux groupes de témoins.

[Traduction]

Nous accueillons deux représentantes de l'organisation Aboriginal Veterans Autochtones. Tout d'abord, nous avons avec nous Mme Randi Gage, de la section Manitoba, présidente de l'association United Veterans of Manitoba.

Nous recevons par vidéoconférence Mme Wendy-Anne Jocko, agente de liaison, Innovation Seven. Elle était en ligne pendant la première heure de notre séance.

De l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, nous accueillons M. Nicholas Held, directeur scientifique adjoint, et le major à la retraite Paul Hook, directeur général.

Bienvenue à notre réunion.

Chaque groupe disposera de cinq minutes pour sa déclaration liminaire. Ensuite, les députés pourront poser des questions.

J'aimerais que nous entendions d'abord le groupe Aboriginal Veterans Autochtones.

Madame Gage, vous disposez de cinq minutes pour nous présenter vos observations préliminaires.

Mme Randi Gage (Section Manitoba, présidente de Unified Veterans of Manitoba, Aboriginal Veterans Autochtones): Je réclame six minutes parce que je voudrais dire quelque chose en vous priant de bien écouter. Cessez de parler des « PANDC ». La communauté ne veut pas que ce terme soit utilisé. Arrêtez donc de l'employer.

On peut maintenant poursuivre.

Le président: Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît ?

Mme Randi Gage: Si je peux répéter?

Le président: Oui.

Mme Randi Gage: C'est à propos des PANC — les personnes autochtones, noires et de couleur. Cessez d'utiliser cette expression. Les communautés n'en veulent pas. Elle crée des divisions. C'est une autre façon pour le gouvernement de dire, « Oh, nous l'avons déjà fait pour eux ». Nous ne sommes pas tous « eux ».

Je suis autochtone. Je suis aussi noire. Hein? C'est une autre histoire. C'est une grande source de division, alors arrêtez.

Maintenant, êtes-vous prêts pour l'autre partie?

Boozhoo Migizi-ikwe indegneecas, ogichidaawikwe, mong doodem.

Je vous transmets mes salutations depuis les territoires traditionnels non cédés des peuples anishinabe et algonquin visés par le Traité n° 1, situés sur les terres ancestrales des peuples anishinabes, oji-cris, dakotas, dénés, cris et inuits, ainsi que la patrie des Métis de la rivière Rouge du Manitoba.

En ce qui concerne l'esprit et l'intention des traités et le processus de conclusion des traités, je demeure résolue à travailler en partenariat avec les nouveaux arrivants sur nos terres dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration. Les sujets que j'ai choisis d'aborder avec vous aujourd'hui sont la santé physique, la santé mentale et certaines préoccupations concernant la sécurité et les traumatismes sexuels pendant le service.

La santé des femmes figure au haut de la liste, tout comme l'absence de structures appropriées pour répondre aux besoins personnels. Il est plus qu'évident que les personnes responsables ne comprennent pas les besoins personnels de leurs femmes militaires. Durant les opérations sur le terrain, le fait de ne pas avoir droit à une simple couverture pour cacher une femme militaire lorsqu'elle va aux toilettes est perçu comme un manque de respect et du harcèlement, et la femme qui le demande est généralement tourmentée et malmenée.

Il y a un manque de compréhension concernant le port prolongé d'un produit d'hygiène personnelle et du danger que cela présente. En plus du manque de structures, il y a le manque de compréhension des dangers pour les femmes militaires. Nous ne sommes pas autorisés à changer de produits d'hygiène personnelle. Le port prolongé de ces produits peut entraîner un choc toxique, ce qui est clairement énoncé sur la boîte de Tampax, qui donne la directive suivante: « Ne portez pas ce produit pendant plus de huit heures. »

Plusieurs femmes militaires déployées dans des zones rurales ou dans des zones de combat actives se sont fait pressentir par des habitants de la région qui avaient peur parce qu'ils avaient remarqué la tache sur leur pantalon et croyaient qu'elles avaient été touchées par une balle ou un ricochet ou peu importe. Il faut donc se pencher sur cette question. Elle doit être examinée. Le harcèlement que subissent les femmes durant cette période du mois ne devrait pas exister.

Le manque de reconnaissance des besoins en matière de santé des femmes d'âge mûr dans les forces est clairement documenté. Au moment de la ménopause, de nombreuses femmes présentent des symptômes physiques, tels que des bouffées de chaleur et des sueurs nocturnes, qui sont des choses normales que nous vivons toutes, et nous n'y pouvons rien. Toutefois, les répercussions sur la qualité de vie de la personne et la portée de ces symptômes deviennent très graves. Elles peuvent être légères ou graves. Cela peut commencer dans la trentaine, et c'est inévitable.

Je ne veux pas oublier les hommes, car vous traversez également une période qui n'est pas reconnue non plus. Il s'agit de l'andropause. Vous la connaissez peut-être comme étant « le syndrome de la petite décapotable rouge ».

Des voix: Ah, ah!

Mme Randi Gage: Ce sont des changements réels qui s'opèrent dans votre corps, et les Forces canadiennes ne les reconnaissent pas chez les hommes ou les femmes, mais c'est plus difficile pour les femmes car elles doivent faire des choses que les hommes n'ont pas à faire. Quelque chose d'aussi simple qu'un seau dans un coin avec une couverture pour montrer un peu de respect aiderait beaucoup les femmes. Cela a également une incidence sur la santé mentale.

Je vais maintenant dire quelque chose qui risque d'en froisser plus d'un, mais vous savez quoi? Je m'en fiche. Il s'agit de témoignages de civils et d'anciens combattants misogynes, racistes et qui sèment la discorde à ce comité et au gouvernement en général.

Premièrement, je ne vais pas vous donner le nom, mais si vous me demandez un nom précis, je répondrai par oui ou par non. Quand des gens qui ne représentent pas les soldats ou les anciens combattants autochtones comparaissent à l'un des comités et remettent en question des réputations, cela a un effet d'entraînement dans la communauté, et c'est très néfaste.

Oui, je vois votre signe, et ça ne fonctionnera pas.

• (1700)

Il faut y réfléchir et savoir à qui poser des questions. Le harcèlement, le racisme, le bizutage, la santé mentale générale et les abus — je vous ferai parvenir certains de ces documents, car j'ai avec moi deux documents sur des personnes qui ont vécu ces problèmes.

Je vais aborder le manque de reconnaissance et de compréhension de l'accès aux soutiens dont les divers peuples autochtones ont besoin pour les cérémonies traditionnelles. On ne nous permet pas notamment d'assister à une cérémonie ou on nous dit qu'on ne peut pas utiliser quelque chose parce qu'il faut avoir un morceau de papier qui dit qu'on vient de l'Université Queen's ou de l'Université McGill ou autre, mais j'ai des nouvelles pour vous. Nos aînés, ceux qui connaissent vraiment ces choses, connaissent les herbes et savent ce qui s'est passé. J'ai deux jambes sur lesquelles je marche aujourd'hui parce que j'ai refusé la médecine conventionnelle et que j'ai consulté un herboriste, et je suis en vie.

En ce qui concerne les préoccupations en matière de sécurité, il y a tout un éventail de choses, comme les traumatismes sexuels. Je pense que je vais vous envoyer un document et vous effrayer, car je pourrai expliquer la situation plus en détail.

Pour terminer, ce document renferme des recommandations. Je l'ai présenté il y a 32 ans. Parmi ces recommandations, la première

est la seule à laquelle on a donné suite. Ce document a été présenté il y a 32 ans, 27 ans, 12 ans et 7 ans.

On devrait s'y mettre.

• (1705)

Le président: Je vous remercie, madame Randi Gage.

Chers collègues, la greffière m'a dit que chaque témoin aimerait dire quelques mots, et je sais que l'un de nos collègues aimerait partir vers 17 h 30 ou 17 h 45, alors je vais leur laisser cinq minutes peut-être.

Je demanderais maintenant à la cheffe Wendy-Anne Jocko, agente de liaison autochtone d'Innovation Seven de prendre quelques minutes pour faire sa déclaration liminaire, car c'est une organisation différente.

La cheffe Wendy-Anne Jocko (agente de liaison autochtone, Innovation Seven, Aboriginal Veterans Autochtones): Je vous remercie, monsieur le président, mais j'aimerais apporter une correction à ma page titre, car je siège au Conseil des anciens combattants de l'Assemblée des Premières Nations et je suis la vice-présidente intérimaire de l'association Aboriginal Veterans Autochtones. Lorsque j'ai rempli la feuille, c'est l'entreprise pour laquelle je travaillais. Cela n'a rien à voir avec les anciens combattants, bien que le propriétaire de l'entreprise soit un ancien combattant.

Je tiens simplement à remercier le Comité de m'avoir invitée ici aujourd'hui pour lui faire part de quelques points. J'ai noté 10 points dont j'aimerais vous faire part.

Pour votre gouverne, et vous le savez probablement déjà, les anciens combattants autochtones ont joué un rôle crucial dans l'histoire militaire du Canada, en servant avec distinction dans divers conflits. Toutefois, ils ont été confrontés et continuent d'être confrontés à des défis uniques qui requièrent une attention et une intervention, et j'ai donc un bref aperçu de ces enjeux à présenter à votre comité.

Le premier est le contexte historique et la reconnaissance. Les Autochtones ont participé à toutes les grandes batailles et missions de maintien de la paix impliquant le Canada, allant de la guerre de 1812 jusqu'aux opérations modernes. Malgré leurs importantes contributions, ces anciens combattants ont souvent été oubliés dans les récits historiques et la reconnaissance officielle.

En ce qui concerne le manque de reconnaissance officielle, comme nous le savons, pendant de nombreuses années, les contributions des anciens combattants autochtones n'ont pas été adéquatement reconnues dans les histoires officielles ou les commémorations, ce qui pourrait être attribuable à plusieurs raisons. Quelqu'un a dit plus tôt que le terme « autochtone » inclut les Premières Nations, les Inuits et les Métis, mais nous oublions également les Premières Nations avec ou sans statut. De nombreux Autochtones ont été émancipés lorsqu'ils se sont joints à l'armée et, malheureusement, il y a encore beaucoup de gens qui tentent de rentrer chez eux et d'obtenir leur statut. L'accès aux prestations a été retardé. De nombreux anciens combattants autochtones se sont vu refuser l'accès aux mêmes prestations et aux services de soutien que ceux offerts aux anciens combattants non autochtones après leur service, ce qui, bien entendu, a un effet collatéral sur leur famille, jusqu'à aujourd'hui.

Le deuxième point concerne les défis culturels et sociaux. Les anciens combattants autochtones sont confrontés à des défis culturels et sociaux uniques, pendant et après leur service militaire. Il y a un clivage culturel. Le service militaire oblige souvent les soldats autochtones à quitter leur communauté, ce qui les éloigne de leurs pratiques culturelles et de leurs langues. De nombreux anciens combattants autochtones sont victimes de discrimination, tant dans l'armée qu'à leur retour à la vie civile, et cela est encore vrai aujourd'hui, comme nous l'avons entendu. La transition à la vie civile a été particulièrement difficile pour les anciens combattants autochtones, surtout ceux qui retournent dans des communautés éloignées ou isolées.

Le troisième point est qu'il existe des problèmes de santé et de bien-être. Les anciens combattants autochtones sont confrontés à des problèmes de santé et de bien-être qui exigent un soutien et une intervention ciblés. Ils peuvent présenter un taux plus élevé de syndrome du stress post-traumatique en raison des effets combinés des traumatismes militaires et des traumatismes historiques liés à la colonisation. De nombreux anciens combattants autochtones ont du mal à accéder à des services de soins de santé qui sont à la fois adaptés à leur culture et capables de répondre à leurs besoins uniques. Des taux plus élevés de toxicomanie ont été signalés chez les anciens combattants autochtones, souvent liés au syndrome du stress post-traumatique et à des difficultés de réinsertion.

Le quatrième point concerne les difficultés économiques et les problèmes d'emploi. Les anciens combattants autochtones sont souvent confrontés à d'importants problèmes économiques et d'emploi à leur retour à la vie civile. De nombreux anciens combattants autochtones retournent dans des communautés où les possibilités économiques sont limitées, ce qui fait en sorte qu'il leur est difficile de trouver un emploi stable. Il peut être difficile de transposer les compétences militaires sur le marché du travail civil, surtout dans les communautés autochtones. Certains anciens combattants autochtones n'ont pas accès à des programmes d'éducation et de formation qui pourraient les aider à se réorienter vers des carrières civiles.

Le cinquième point concerne les problèmes de logement et d'infrastructure. Des logements et des infrastructures adéquats demeurent des préoccupations importantes pour de nombreux anciens combattants autochtones. Les anciens combattants autochtones sont plus à risque d'être sans abri que l'ensemble des anciens combattants. De nombreux anciens combattants autochtones retournent dans des communautés où les conditions de logement sont inadéquates. Les communautés éloignées et isolées n'ont souvent pas les services de soutien nécessaires aux anciens combattants.

• (1710)

Le sixième point porte sur l'impact intergénérationnel. Les défis auxquels sont confrontés les anciens combattants autochtones ont de vastes répercussions sur leurs familles et leurs communautés. Les effets des traumatismes liés au service militaire peuvent être transmis aux générations suivantes. Les périodes de service prolongées et les difficultés de réinsertion peuvent entraîner l'éclatement des familles et des problèmes sociaux dans les communautés.

Le septième point a trait aux efforts continus et à l'orientation future. Bien qu'il y ait eu des progrès pour régler ces questions, il y a encore beaucoup de travail à faire. En ce qui concerne la réforme des politiques, des efforts soutenus doivent être déployés pour réformer les politiques afin de mieux répondre aux besoins uniques des anciens combattants autochtones. Il est essentiel de renforcer la compétence culturelle dans les services de soutien aux anciens

combattants pour fournir une aide efficace, de même que d'élaborer et de soutenir des programmes communautaires qui intègrent les pratiques de guérison traditionnelles dans les services de soutien modernes. Il faut des recherches et une collecte de données plus exhaustives pour bien comprendre et relever les défis auxquels sont confrontés les anciens combattants autochtones.

Le huitième point concerne les traumatismes sexuels et les défis des soldats autochtones. Les soldats autochtones, hommes et femmes, ont été confrontés à des défis importants durant leur service militaire, y compris des expériences de traumatismes sexuels et des difficultés liées à la participation à des missions à l'étranger. Ces problèmes sont aggravés par des traumatismes historiques et des obstacles systémiques qui perdurent. Les soldats autochtones présentent des taux plus élevés de traumatismes sexuels que leurs homologues non autochtones. Ces traumatismes incluent du harcèlement et des agressions de nature sexuelle dans les rangs militaires, ainsi que de la discrimination intersectionnelle fondée sur l'identité autochtone et le sexe.

Le neuvième point a trait aux défis à relever dans les missions à l'étranger. Les soldats autochtones peuvent se heurter à des difficultés particulières lorsqu'ils sont appelés à participer à des missions à l'étranger. Ces difficultés peuvent inclure un détachement des terres et pratiques traditionnelles, des barrières linguistiques, surtout pour ceux dont la première langue est une langue autochtone, un conflit entre les responsabilités militaires et les valeurs et croyances autochtones, et un accès limité à des services de soutien en santé mentale adaptés à la culture durant le déploiement.

Le dixième point porte sur les programmes et soutiens d'Anciens Combattants Canada. ACC a élaboré des programmes pour répondre aux besoins des anciens combattants autochtones, y compris ceux qui ont subi des traumatismes sexuels. Le but de l'initiative pour les vétérans autochtones vise à reconnaître et à commémorer les anciens combattants autochtones. Le personnel d'ACC suit une formation sur la compétence culturelle afin de mieux servir les anciens combattants autochtones, et il existe également des partenariats avec des organisations autochtones pour offrir des services de soutien en santé mentale adaptés à la culture et un soutien destiné aux survivants de traumatismes sexuels dans l'armée, y compris des services de counselling spécialisés.

Cependant, de nombreux anciens combattants autochtones signalent que ces programmes sont souvent insuffisants ou difficiles d'accès, en particulier dans les communautés éloignées. Il existe un besoin permanent de services de soutien plus exhaustifs et mieux adaptés aux expériences uniques des soldats autochtones.

Il est essentiel d'aborder ces sujets sensibles avec respect et d'accorder la priorité aux opinions et aux expériences des anciens combattants autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre du soutien.

• (1715)

Le président: Madame Jocko...

La cheffe Wendy-Anne Jocko: Je tiens à vous dire que je suis moi-même une ancienne combattante depuis 23 ans. Je dois dire que j'ai eu des expériences positives avec ACC. Toutefois, ce n'est pas le cas de certaines personnes, dont mon fils, qui est malheureusement décédé l'an dernier à l'âge de 38 ans. Son histoire n'est pas très reluisante.

En conclusion, pour relever les défis particuliers auxquels sont confrontés les anciens combattants autochtones, il faut une approche à volets multiples qui reconnaît les injustices historiques, respecte les différences culturelles et apporte un soutien ciblé.

Meegwetch.

Le président: Merci, madame Jocko.

Chers collègues, nous avons le témoignage de Mme Jocko. Lorsque nous l'aurons dans les deux langues officielles, vous en aurez un exemplaire également.

Nous allons maintenant entendre l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans et M. Nicholas Held, directeur scientifique adjoint.

Allez-y, je vous prie.

M. Nicholas Held (directeur scientifique adjoint, Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans): Merci. Je serai bref. Nous n'allons pas tout passer en revue. Je crois que vous avez accès au mémoire. Si ce n'est pas le cas, vous y aurez accès.

Bonsoir, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de nous recevoir ici.

Je suis Nicholas Held. Je suis le directeur scientifique adjoint de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans. Pour votre gouverne, l'acronyme que j'utiliserai est l'ICRSMV.

Avant de commencer, j'aimerais prendre le temps de souligner que l'ICRSMV est situé sur le territoire des Haudenosaunee et des Anishnaabeg, également connu sous le nom de Kingston. Nous sommes reconnaissants de pouvoir vivre, apprendre et nous amuser sur ces terres.

Notre mission à l'ICRSMV consiste à améliorer la vie du personnel militaire canadien, des anciens combattants et de leurs familles en exploitant la capacité nationale de recherche. Depuis 2010, l'ICRSMV a mis en place un réseau de 46 universités canadiennes qui ont accepté de travailler ensemble pour répondre aux besoins des militaires canadiens, des anciens combattants et de leurs familles. Cet institut sert d'intermédiaire entre le milieu universitaire et les organismes de financement de la recherche.

Au nom des organismes de financement, l'ICRSMV distribue les demandes de propositions de recherche aux chercheurs par l'entremise d'un réseau d'universités et gère toutes les tâches, en passant du processus d'examen scientifique par les pairs jusqu'à l'achèvement des projets.

Nous publions également une revue spécialisée évaluée par les pairs, le *Journal of Military, Veteran and Family Health*. Nous procédons à l'application des connaissances issues des recherches et nous organisons une conférence annuelle à laquelle participent entre 600 et 1 000 personnes chaque année dans tout le Canada. La dernière en date a été le Forum de l'ICRSMV de 2024, qui s'est déroulé récemment à Winnipeg, au Manitoba.

L'ICRSMV se soucie de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'autochtonisation. Nous reconnaissons pleinement qu'il y a eu une lacune de notre côté sur le plan institutionnel en ce qui concerne la recherche sur les deux populations respectives dont nous discutons aujourd'hui. Au cours des dernières années, cependant, nous avons travaillé à combler cette lacune afin de nous assu-

rer que nous ne laissons personne de côté dans le discours de la recherche sur la santé des militaires et des anciens combattants.

Dans notre revue, nous avons mobilisé des renseignements importants sur les anciens combattants autochtones et noirs, y compris une édition spéciale complète de notre revue entièrement consacrée à ces groupes. C'était en 2022 et elle s'intitulait « The many faces of diversity in military employment », soit les nombreux visages de la diversité dans les emplois militaires.

Il en va de même pour notre forum annuel. Les anciens combattants autochtones et noirs, ainsi que d'autres minorités dans l'armée, comme les femmes, sont des sujets de discussion pour de nombreuses conférences qui ont lieu lors de notre forum, tant sur le podium que dans des présentations visuelles.

Je vais maintenant céder la parole à M. Hook. Nous pourrions discuter des points restants, et le document vous sera également envoyé.

Le président: La parole est à vous, monsieur Hook.

[Français]

M. Paul Hook (major à la retraite, directeur général, Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je m'appelle Paul Hook et je suis un ancien combattant. J'ai passé 25 ans dans les Forces armées canadiennes en tant qu'officier dans le corps blindé.

[Traduction]

Depuis que j'ai pris ma retraite l'année dernière, je suis directeur général de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, l'ICRSMV, responsable des ressources humaines, des finances, de l'information et de la planification stratégique. J'utilise mon expérience en tant que personne à la charge d'un militaire — je représente la quatrième génération à servir dans l'armée —, en tant qu'officier et, maintenant, en tant qu'ancien combattant pour travailler avec mes collègues, comme Nicholas Held, afin de m'assurer que la recherche qui est publiée a toutes les qualités requises.

Au cours de la dernière année, dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique qui le mènera jusqu'en 2030, l'Institut a eu des discussions difficiles. Comme l'a dit mon collègue, il y a des lacunes dans la recherche. Nous avons envisagé d'embaucher un conseiller autochtone ainsi qu'un conseiller en diversité, qui devraient tous deux être en poste en janvier 2025. Nous pourrions alors, au fur et à mesure que nous progresserons dans nos domaines de recherche, nous assurer que nous répondons aux besoins de tous nos anciens combattants et de leurs familles dans le cadre des travaux de recherche.

Lors de notre conférence annuelle, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir Randi Gage ainsi que d'autres gens du Manitoba. En particulier parce que nous étions au Manitoba, où sont les Métis de la rivière Rouge et de nombreux autres groupes, comme l'Organisation des chefs du Sud, nous tenions absolument à ce que des anciens combattants et des militaires autochtones en service participent à notre conférence. C'est parce que nous savons et nous comprenons que la présence de groupes à notre conférence, en particulier de groupes marginalisés qui, comme la ministre d'ACC l'a mentionné, sont une priorité dans la recherche, rend la conférence d'autant plus spéciale. Nous avons dit à quel point c'était formidable et amusant, car il y a six semaines, j'ai envoyé un courriel à Mme Gage pour lui dire qu'elle était la bienvenue à notre forum et voilà que nous faisons partie du même groupe.

Mon collègue a notamment parlé de la recherche. Je vais vous donner un exemple de l'année dernière.

Dans notre appel à contribution pour de nouvelles recherches, nous avons parlé des sujets suivants: bien-être, sexe, genre, équité, diversité et inclusion, ou EDI, et intersectionnalité, blessures et maladies liées au service, et santé mentale. L'un des volets que nous avons en 2023, parce que nous savons qu'il y a des lacunes dans la recherche au Canada, comportait quatre titres. Les sujets de recherche étaient la disparité raciale, l'itinérance chez les vétérans, l'expérience des femmes noires dans l'armée aux États-Unis et la prise en compte de la sécurité et de la compétence culturelles pour comprendre les expériences des PANDC membres des FAC lorsqu'elles ont recours aux services de santé. L'abréviation « PANDC » figurait dans le titre et c'est pourquoi je l'utilise dans ce cas.

Des voix: Ha, ha!

M. Paul Hook: Nous savons qu'il y a des lacunes, mais des recherches sont en cours et l'Institut s'est engagé à en faire davantage. Nous travaillons à obtenir une subvention de coopération ciblée auprès du ministère de la Défense nationale afin de pouvoir discuter avec la communauté autochtone des recherches menées avec, par et pour les militaires et les anciens combattants autochtones et leurs familles.

Merci, monsieur le président.

• (1720)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Hook.

Nous allons maintenant commencer notre série de questions.

Je dois préciser qu'au départ, nous ne savions pas que nous recevions autant de témoins. Notre temps est limité. Peut-être que les membres du Comité réinviteront certains d'entre vous, car il y a beaucoup de choses à discuter, et vous demanderont de leur envoyer de plus amples renseignements.

Pour l'instant, j'aimerais demander aux membres du Comité si nous pouvons faire des interventions d'une durée de six minutes chacune.

L'autre chose, c'est que M. Desilets partira à 17 h 30. Je demande donc aux membres du Comité s'ils veulent bien accepter que ce soit lui qui ait la première intervention de six minutes et que nous revenions ensuite à l'ordre habituel. Cela vous convient-il?

[Français]

Des députés: D'accord.

Le président: Merci, mesdames et messieurs.

Je cède donc la parole pour six minutes au deuxième vice-président du Comité, soit M. Luc Desilets.

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président. C'est très gentil de votre part.

Madame Gage, vous avez fait allusion à une étude qui date d'il y a 30 ou 35 ans; c'était bien avant ma naissance. Serait-il possible d'en envoyer une copie à la greffière, s'il vous plaît?

• (1725)

[Traduction]

Mme Randi Gage: Oui.

[Français]

M. Luc Desilets: Vous avez connu la guerre du Vietnam. Seriez-vous en mesure de nous parler du traitement des Autochtones américains comparativement à celui des Autochtones canadiens et québécois?

[Traduction]

Mme Randi Gage: C'est une question difficile. Ce n'est pas tout à fait aussi grave, mais c'est grave. Ce qui est arrivé aux anciens combattants autochtones ici, au Canada, est inacceptable à tant d'égards.

Aux États-Unis, quand une personne noire s'enrôlait dans les forces armées, lorsqu'elle revêtait l'uniforme, c'était un soldat. On ne vous demandait pas si vous étiez noir, blanc, vert, violet ou autre. La question était de savoir si vous pouviez couvrir mes arrières. Ces gens-là se sont enrôlés et ont fait leur travail comme n'importe quel autre soldat américain qui s'enrôle dans l'armée. Je ne me souviens pas d'avoir été confrontée à des problèmes similaires à ceux rencontrés par les soldats autochtones ici. Lorsque je suis arrivée au Canada il y a longtemps, je n'avais jamais été confrontée à autant de racisme et de terreur aux États-Unis qu'ici. C'est comparable, mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

[Français]

M. Luc Desilets: D'accord.

Monsieur Hook, dans vos recherches sur la santé des vétérans, avez-vous remarqué des différences marquantes entre la santé des vétérans autochtones et celle des vétérans non autochtones?

M. Paul Hook: Comme M. Held l'a dit, on fera beaucoup de recherche sur l'intersectionnalité dans l'avenir, mais il n'y en a pas vraiment présentement.

[Traduction]

Il y a un manque sur le plan de la recherche. Des recherches ont été menées, mais elles n'ont jamais porté sur la différence entre les militaires blancs, les militaires noirs et les militaires autochtones. Nous savons qu'il y a là une lacune.

Seuls peut-être un ou deux chercheurs se sont penchés sur la question. Nous savons qu'à l'avenir, il faudra entreprendre des recherches sur le sujet. C'est pourquoi nous avons intégré dans nos recherches les lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre en recherche. Il s'agit de nous assurer que nous tenons compte de ces questions et que la recherche y répond.

[Français]

M. Luc Desilets: N'avez-vous pas fait une étude comparative de différents pays, dont la Nouvelle-Zélande, si je ne me trompe pas, au sujet du traitement et de la santé des vétérans autochtones en comparaison de la situation des vétérans non autochtones?

[Traduction]

M. Paul Hook: Je vais devoir demander à mon collègue de la recherche de répondre à la question, car c'est lui le spécialiste de la recherche.

M. Nicholas Held: Merci.

Concernant les pays dont vous parlez, ceux du Groupe des cinq, ce serait logique, et la Nouvelle-Zélande en fait partie. Je ne mets pas en doute ce que vous avez dit, et il existe probablement des recherches à ce sujet.

Il est important de souligner que nous ne faisons pas de recherche au sein de l'Institut; nous agissons comme intermédiaires et nous aidons sur le plan du financement de la recherche. Nous travaillons avec des chercheurs, mais l'Institut n'effectue pas de recherches à l'interne.

Je ne suis pas tout à fait sûr de savoir de quelle étude vous parlez. Je vais me renseigner, mais je ne sais pas exactement de quoi il s'agit.

[Français]

M. Paul Hook: Est-ce que c'est Grazia Scoppio qui a fait cette étude? Je sais que quelques chercheurs du Collège militaire royal du Canada ont fait des recherches au sujet des Autochtones en Australie et en Nouvelle-Zélande.

M. Luc Desilets: Cela pourrait être en lien avec cette étude. Je ne suis pas en mesure de vous donner la source exacte.

Cet élément pourrait être intéressant. On fait beaucoup de travail à l'échelle interne, on détermine quels sont les éléments problématiques pour les Autochtones ici, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des Autochtones partout sur la planète. Peut-on se comparer? L'idée n'est pas de se comparer pour dire qu'on est moins bon. Il s'agit plutôt de se comparer pour voir ce qui se fait différemment ailleurs et qui fonctionne mieux.

Vous n'avez donc pas d'étude en vue pour comparer notre situation à celle d'autres pays à cet égard. Est-ce bien cela?

M. Paul Hook: Ce n'est pas le cas maintenant, mais nous avons discuté de ce sujet avec nos collègues en Australie pour 2025. Il est question de recherches internationales avec des pays comme l'Australie, le Canada et l'Angleterre.

M. Luc Desilets: Les discussions que vous avez vous donnent-elles l'impression qu'on est sur la bonne voie pour ce qui est du traitement des particularités que vivent les vétérans autochtones?

• (1730)

[Traduction]

M. Paul Hook: Il y a une grande marge de manœuvre. Il y a un début.

[Français]

Comme je l'ai déjà dit, j'en suis à ma deuxième année à l'Institut et, avec mes collègues, nous sommes en train d'apporter des améliorations au sujet de nos recherches. Par exemple, nous allons em-

baucher un conseiller autochtone et un conseiller noir afin que les recherches que nous faisons reflètent mieux ces populations.

M. Luc Desilets: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Desilets.

Nous revenons maintenant au premier vice-président du Comité, soit M. Blake Richards.

[Traduction]

Excusez-moi. La parole est plutôt à M. Fraser Tolmie pour six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Fraser Tolmie: Merci, monsieur le président. Si vous voulez que je prenne la relève, dites-le-moi. Je vous l'ai déjà mentionné.

Je remercie nos témoins d'être présents aujourd'hui. Nous leur en sommes vraiment reconnaissants. Je veux dire aux personnes qui ont servi que nous leur en sommes très reconnaissants.

Madame Jocko, je suis très ému et désolé d'apprendre le décès de votre fils. Il est évident que cela nous touche de très près. C'est très récent. Je tiens à vous remercier de nous en avoir parlé ouvertement. Nous sommes de tout cœur avec vous.

J'ai deux ou trois questions à vous poser. Évidemment, l'étude est très importante pour notre comité. Nous cherchons à comprendre l'expérience des Autochtones et des Noirs qui ont servi dans l'armée canadienne. Notre comité aimerait déterminer comment nous pouvons les aider et nous assurer qu'ils reçoivent les soins et les traitements dont ils ont besoin.

Ma première question s'adresse à Mme Jocko.

Vous êtes ici depuis un bon moment et vous avez écouté les témoignages précédents. Quelle a été votre expérience avec ACC? Vous avez dit que votre expérience avait été plutôt bonne, mais que vous aviez entendu des histoires d'horreur. Pourriez-vous nous parler un peu de ce que vous avez vécu?

J'aimerais ensuite poser quelques questions aux témoins qui sont dans la salle.

La cheffe Wendy-Anne Jocko: Merci beaucoup.

Je dirais que j'ai eu une expérience correcte avec ACC. Cela ne signifie pas que mon expérience militaire et ma libération subséquente étaient correctes.

Pour toutes les difficultés que j'ai pu rencontrer quand j'ai présenté ma demande à ACC, je suis toujours passée par le siège social de la Légion à Ottawa, donc on m'a toujours défendu. Il me semble que si l'on a un défenseur, ACC va prendre la situation un peu plus au sérieux. Je connais d'autres vétérans, autochtones et non autochtones, qui s'y sont pris seuls et qui se sont butés à des obstacles.

Juste pour vous le faire savoir, l'aspect négatif de mon expérience est lié à mon fils, un homme autochtone. Nous avons demandé de l'aide à Anciens Combattants pour ses problèmes de santé mentale à l'époque, et je n'ai reçu absolument aucune aide, ce qui était très malheureux. ACC connaît son histoire, c'est certain.

Quand est venu le temps d'obtenir du soutien pour moi...

M. Fraser Tolmie: Je suis désolé. Je ne veux pas vous interrompre.

Pensez-vous que s'il avait reçu de meilleurs services, cela l'aurait aidé? Est-ce que c'est un facteur?

La cheffe Wendy-Anne Jocko: Je crois que oui, parce que l'agent d'ACC qui a répondu au téléphone quand j'ai demandé de l'aide ne connaissait pas vraiment les politiques et procédures qui s'appliquaient à une situation comme celle-là. Nous avons été balayés sous le tapis. Bien sûr, cela s'est terminé par sa mort.

J'avais moi-même besoin d'aide. C'est là que je n'ai pas vécu une bonne expérience. J'avais besoin d'un suivi, de thérapie et de soutien pour mon deuil. Je ne me souviens pas quel était le programme, mais on m'a mis en contact avec un pair. Cependant, ce n'était pas un pair. Une civile m'a appelée; elle n'était ni vétérane ni militaire servant dans les forces à ce moment-là. À mon avis, ce n'est pas cela, un pair. De plus — et je vous présente mes excuses —, elle n'était pas autochtone. Dans une situation comme celle-là, on ne veut pas commencer au premier contact à expliquer ce qui nous est arrivé en cours de route. Elle ne connaissait rien au service militaire. Elle ne savait pas du tout ce que c'était d'être autochtone.

Ce que je veux dire, c'est que l'APN et Aboriginal Veterans Autochtones demandent un service de soutien par les pairs où des vétérans autochtones aident des vétérans autochtones. Le programme Burns Way vient de la Saskatchewan. Vous avez peut-être entendu parler de l'horrible massacre de la nation crie James Smith, où le vétérans Earl Burns a été tué. Ce programme a été créé en son honneur. On remplit une demande en ligne pour être mis en contact direct avec un vétéran autochtone dans les 24 heures.

Je ne me souciais même pas que ce soit un vétéran homme qui m'appelle, pourvu que ce fût un vétéran autochtone.

• (1735)

M. Fraser Tolmie: Vous cherchiez quelqu'un qui pouvait comprendre votre expérience et votre culture, et on ne vous a pas offert ce service. C'est entre autres pourquoi nous avons posé cette question dans la première série: combien d'employés autochtones et noirs travaillent à Anciens Combattants, et combien ont servi dans les forces?

Merci beaucoup. J'aurais souhaité avoir plus de temps. Je suis désolé, mais je voulais vous en parler, parce que vous avez été fort aimable de vous asseoir ici et de participer à notre réunion.

Je crains de poser des questions à Mme Gage, mais je dois vous en poser deux.

Vous dites que vous êtes déménagée au Canada, donc vous n'êtes pas originaire d'ici, n'est-ce pas?

Mme Randi Gage: C'est exact.

M. Fraser Tolmie: Quand êtes-vous arrivée au Canada?

Mme Randi Gage: Vous devriez avoir honte. Cela révélerait mon âge.

Des députés: Ha, ha!

M. Fraser Tolmie: Vous ne savez pas quelles seront mes prochaines questions.

Mme Randi Gage: J'étais bébé. J'ai déménagé ici il y a environ 40 ans.

M. Fraser Tolmie: Vous avez servi dans les forces militaires aux États-Unis.

Avez-vous servi dans les Forces armées canadiennes?

Mme Randi Gage: Non, mais j'ai beaucoup travaillé avec des anciens combattants au fil du temps. Je suis la fondatrice de la Journée des vétérans autochtones.

M. Fraser Tolmie: J'aimerais beaucoup que vous nous parliez de la différence entre le soutien aux vétérans américains et le soutien aux vétérans canadiens. Y a-t-il une façon pour vous de nous donner cette information? Je sais que M. Désilet posait la question concernant la Nouvelle-Zélande.

Puis, j'aurai une autre question à poser, mais je pense que nous allons manquer de temps.

Mme Randi Gage: Parlez-vous des vétérans en général, ou des vétérans autochtones et noirs?

M. Fraser Tolmie: Je parle des vétérans autochtones.

Mme Randi Gage: Ici, le manque de respect et le racisme sont horribles. Aux États-Unis, ce n'est pas si mal, parce que l'on respecte les vétérans, là-bas. Il y a la Journée des vétérans et toutes sortes de choses où les vétérans démontrent leur respect envers les vétérans.

Je ne sais pas ce qui va arriver maintenant, avec ce nouveau régime, mais je peux vous dire que quand je suis rentrée à la maison pour voir ma mère, je suis montée en uniforme dans un taxi, et le chauffeur m'en a chassée. Je parlais de l'aéroport Kennedy, si on l'appelle toujours ainsi. Il m'a fait descendre de son taxi, parce que j'étais « une putain de tueuse de bébés ». C'était un civil durant ma « guerre qui n'en était pas une ».

Oui, je vous vois, monsieur le président. Vous me détestez à brandir votre carton.

M. Fraser Tolmie: Il nous déteste tous avec ce carton.

Mme Randi Gage: Eh bien, que voulez-vous...

Mais nous prendrons un café. Qu'en dites-vous?

M. Fraser Tolmie: D'accord. J'ai deux questions à poser.

Le président: Merci.

Madame Gage, vous comprenez mon travail. Je dois le faire. Je suis désolé, mais vous pouvez toujours...

M. Blake Richards: Il est pire avec vous. Faites-moi confiance.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Non, c'est faux. C'est mon ami. Ce n'est pas vrai, non.

Sérieusement, la parole va à mon collègue Sean Casey pour six minutes, s'il vous plaît.

Monsieur Casey, allez-y, je vous prie.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici. À ceux qui ont servi dans les forces, merci de votre service.

J'aimerais commencer par MM. Held et Hook.

Vous avez parlé dans votre témoignage de votre travail avec les partenaires du Groupe des cinq. Je comprends qu'il existe une relation formelle entre l'ICRSMV et la Direction de la recherche en santé du Groupe des cinq. Je me demandais si vous pouviez nous en dire plus sur le travail qui se fait en collaboration avec nos partenaires internationaux.

• (1740)

M. Nicholas Held: Je peux commencer.

Je vais parler de deux choses, dont une concerne la démographie des vétérans autochtones de nos jours.

Pour que tout le monde le sache, le Groupe des cinq est formé des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. Je vous le signale pour que nous connaissions tous les pays participants. Nous collaborons en matière d'innovation et de recherche en santé mentale. Nous pouvons compter sur le leadership des meilleurs experts du Groupe des cinq en matière de réflexion; nous ne produisons pas de nouvelle recherche, mais nous synthétisons certains des travaux les plus importants en y ajoutant des commentaires et en fournissant une orientation stratégique.

L'autre chose dont nous avons parlé dans notre exposé a trait aux vétérans ou aux militaires autochtones au Canada. Nous espérons fournir un cadre stratégique sur la recherche qu'il faut mener au Canada. Il faut reconnaître les lacunes et que, comme institut, nous ne devrions pas être les seuls à prévoir un cadre de recherche sur les vétérans autochtones. Nous voulons travailler avec des organisations autochtones dans l'ensemble du Canada pour nous assurer que les questions posées sont appropriées, sont nécessaires et peuvent orienter la recherche d'après l'avis de tous.

M. Sean Casey: Madame Gage, vous avez dit que vous étiez la fondatrice de la Journée nationale des vétérans autochtones. Pourriez-vous nous dire comment vous en êtes venue à la créer et comment elle a évolué?

Mme Randi Gage: En 1991, un groupe de vétérans autochtones est allé aux cérémonies du 11 novembre pour déposer une couronne, mais on les a refusés. On leur a dit qu'ils n'étaient pas les bienvenus et qu'ils pourraient le faire après que tout le monde soit parti. Je pense que le Congrès des peuples autochtones a reçu du financement et a décidé de rectifier toute cette situation.

Je travaillais à la St. Norbert Foundation. Un homme est entré avec deux amis et m'a demandé si je pouvais écrire pour lui. Je lui ai répondu: « Bien sûr. » Je l'ai aidé à rédiger leur règlement constitutionnel. Rapidement, j'ai été élue nouvelle secrétaire-trésorière de l'Association des vétérans autochtones du Manitoba.

Cela signifie que le 22 août, nous sommes venus ici à Ottawa pour notre réunion nationale. J'ai fini par être nommée « dame au chandail rose » à titre de vice-présidente de l'Association nationale des vétérans autochtones. On ne connaissait même pas mon nom. Au bout du...

M. Sean Casey: Je gage qu'on le connaît maintenant.

Des voix: Ha, ha!

Mme Randi Gage: Oh, oui, et on n'a pas fini d'entendre parler de moi.

Durant toute cette réunion, on n'arrêtait pas de dire qu'il nous fallait désigner une journée. « Que pensez-vous du 21 juin? » « Non, parce que nous ne serions qu'un détail dans le programme. » Puis, idiot que je suis, j'ai proposé le 8 novembre. « Le 8 placé de côté forme le symbole de l'infini pour les Métis. » Bien des gens qui connaissent la tradition savent qu'il y a sept... Eh bien, vous savez que le chiffre 7 est très important pour les peuples des Premières Nations. C'est parce qu'il y a quatre niveaux au-dessus et quatre niveaux en dessous qui se rejoignent à la surface pour former le chiffre 7. Ils ont répondu que c'était une merveilleuse idée. « Nous pourrions sortir nos uniformes, polir nos souliers et apprendre à

marcher, figurer ce qu'est la gauche et la droite, et procéder ainsi. » On m'a confié le mandat de créer cette journée. On m'a littéralement dit: « Vas-y et obtiens-nous cette journée. »

Comme vous pouvez le voir, je suis très timide...

Des députés: Ha, ha!

Mme Randi Gage: ... et je me demandais comment j'allais y arriver. J'ai usé d'une ou deux manigances, — peut-être — dit un petit mensonge et fait en sorte que la mairesse de Winnipeg Susan Thompson déclare le 8 novembre 1993 comme étant un jour de reconnaissance des Autochtones et du Souvenir. Je crois que c'est ainsi que cela s'est passé.

Un homme du nom d'Eric Robinson était ministre des Affaires indiennes et du Nord du Manitoba à l'époque. Je l'ai embêté pendant deux ans pour le faire à l'échelle provinciale. Il a finalement dit: « Savez-vous quoi, Randie? Je vais en faire la proposition, qui sera rejetée par un vote. Allez-vous ensuite la fermer et me fichier la paix? » J'ai répondu: « Bien sûr. » Il a donc déposé ma proposition, qui a été votée à l'unanimité. En 1993, les choses ont commencé, et...

Je travaille à faire avancer les choses. Je n'accepte tout simplement pas le refus, et je m'attends vraiment à ce que l'année prochaine, on commémore une journée nationale de reconnaissance au lieu de ce soit un petit événement parallèle.

Voilà toute l'histoire, et je ne lâcherai pas. J'y prends plaisir. J'ai été confrontée à du racisme horrible. C'était incroyable. Lorsque nous avons déposé la première couronne au monument commémoratif en 1992, un groupe de femmes de la Légion était derrière nous, et ce qu'elles ont pu dire... Heureusement, Sam a pu me maîtriser. Je ne suis pas retournée mettre du sang sur le monument. Tout a changé complètement désormais, et la Légion nous accorde beaucoup de soutien.

Il suffit de me confier une tâche pour que je l'accomplisse.

• (1745)

Le président: Merci, monsieur Casey. Elle a dit qu'elle était timide.

M. Sean Casey: Oui, j'ai entendu cela.

Des députés: Ha, ha!

Le président: Pour la dernière intervention, j'invite Mme Rachel Blaney à prendre la parole pour six minutes, s'il vous plaît.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président, et merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Je vais commencer par MM. Held et Hook de l'ICRSMV.

Je comprends que vous avez cerné une lacune dans la recherche, et je pense que c'est une première étape importante. Je me demandais simplement, alors que vous augmentez la recherche, qui prend ces décisions. Quel est votre processus interne pour garantir que votre recherche compte pour ceux qui viennent de ces communautés?

M. Nicholas Held: C'est une excellente question, et nous y avons travaillé pour la proposition que nous avons faite afin de recevoir une subvention pour diriger nos activités. Nous avons invité des personnes des communautés des Inuits, des Métis de partout au Canada et d'organisations autochtones à venir à une table ronde. Il y aurait trois discussions pour commencer à parler de certaines priorités.

Dans une partie de la recherche à laquelle nous avons participé jusqu'ici avec d'autres organisations, nous posons simplement les mauvaises questions. Ce n'était pas mal intentionné, mais quand nous posons ces questions aux communautés autochtones selon notre point de vue, nous comprenons que ces questions ne sont pas importantes pour eux ou que ce sont les mauvaises questions. Nous reconnaissons à l'ICRSMV qu'il est inapproprié que nous posions ces questions, peu importe que nous soyons bien intentionnés.

Concernant notre processus interne à l'heure actuelle, nous ne recevons pas de fonds du gouvernement pour la recherche, ce qui me paraît être une distinction importante. Nous cherchons donc du financement pour terminer ce processus, nous assurer que tous les groupes sont représentés et commencer à parler de certains thèmes clés.

Nous reconnaissons aussi... Nous parlons de « vétérans autochtones » — et d'autres pourraient bien sûr vous répondre mieux que moi —, mais les priorités des diverses organisations autochtones sont différentes, et chaque vétéran autochtone est différent. Donc, à un haut niveau, il faut comprendre les questions que nous pouvons poser pour garantir que la recherche répond aux besoins.

Mme Rachel Blaney: Merci de cette réponse. Je vous suis reconnaissante de votre sensibilité aux différences entre les intentions et les conséquences. Il peut être très difficile de naviguer entre les deux, parfois.

Madame Jocko, je vais vous adresser ma prochaine question, puis je ferai un suivi auprès de Mme Gage sur la même question.

Tout d'abord, je tiens simplement à vous dire, madame Jocko, que je suis terriblement désolée de la perte de votre fils. Je vous remercie de nous en avoir parlé. Je vais m'en souvenir longtemps.

J'ai entendu deux ou trois choses dans les témoignages qui me semblent très importantes. On nous a parlé de cérémonies traditionnelles et de la réponse aux besoins des communautés isolées, surtout les communautés autochtones, à l'égard des vétérans. Je sais que cela peut être tout un défi. Je l'ai constaté. Un témoin nous a parlé d'un événement annuel où l'on rassemblait les vétérans autochtones pour parler de tous les enjeux auxquels ils sont confrontés et qu'ils vivent pour mieux renseigner Anciens Combattants sur leur réalité sur le terrain et créer un espace où il pourrait y avoir une cérémonie ou différentes actions, selon les gens qui se réunissent.

Selon d'autres témoignages, je pense que c'est sans doute une excellente idée d'entendre la communauté directement ainsi que toute sa diversité. Je me demandais si vous aviez quelque chose à dire à ce propos.

Je commencerais par vous, madame Jocko, puis je passerais à Mme Gage.

La cheffe Wendy-Anne Jocko: Je l'ai entendu aussi. Ma préoccupation, c'est qu'en parlant des « Autochtones », il faut veiller à inclure les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones non inscrits. Sans que vous le sachiez et probablement sans que les gens au pays le sachent, bien des Autochtones non inscrits méritent de participer aux discussions. Je sais que par le passé, quand j'étais militaire, les forces nous demandaient qui était autochtone et qui ne l'était pas. Est-ce que l'on tient compte des Autochtones non inscrits dans ces processus?

Si j'en parle, c'est en raison de la bande de Michel. Vous pouvez vous renseigner. Je connais des gens de cette bande. Toute la bande était émancipée. Ce n'était pas que les vétérans ou les gens qui

avaient le cran d'étudier qui, par le passé, étaient émancipés; et toute la bande l'était. Ces gens se battent pour leurs droits. Certains d'entre eux sont des vétérans.

Il faut s'assurer d'être inclusif. L'acceptation des gens pose un grave problème. Ma mère vient d'Écosse, juste en passant. Je présume que je suis protégée en vivant ici dans la réserve, mais si les gens ne connaissent pas votre apparence et ne vous croient pas quand vous dites que vous êtes autochtone, comment pouvez-vous... Il faut croire les gens sur parole et les traiter avec respect et dignité. Tant qu'on le prend en considération, je pense que c'est positif.

• (1750)

Mme Rachel Blaney: Je pense que c'est très utile. Merci de cette réponse. Nous pouvons parler de nos opinions là-dessus, mais je pense que les communautés autochtones doivent être en mesure de prendre cette décision. Ce n'est pas nécessairement une bonne chose que la question relève de la Loi sur les Indiens.

Allez-y, madame Gage.

Mme Randi Gage: Les cérémonies sont très importantes. Elles sont extrêmement importantes.

Cela dépend des gens à qui vous parlez parmi les Premières Nations. Comme elle vous l'a dit, parmi les Premières Nations, il y a les signataires de traités, celles qui ne sont pas visées par des traités, ainsi que les Autochtones inscrits ou non. Tout cela devient très mêlant. Pour avoir accès à un aîné, à un guérisseur, ou simplement pour entendre un tambour quand on vit en ville... Quand on entend un bon tambour battant, un jeu honnête et bien exécuté, c'est fantastique l'effet que cela fait. On se dit quelque chose comme: « Sapristi! D'accord, je ne suis pas encore mort. Le sang coule dans mes veines. » On entend le battement de cœur de notre Terre mère. C'est le lien que l'on recherche, et ce genre de choses.

Dans mon travail avec les vétérans, j'ai vécu quelque chose concernant bien des programmes. Je vais vous parler d'un mari et de sa femme au Manitoba.

Ils ont servi ensemble en Iran, en Iraq et en Afghanistan. J'entends par là qu'ils ont affronté la boue, le sang et la bière. Ils ont vécu ces expériences. Ils voulaient participer à un programme de thérapie. On les a envoyés à Deer Lodge, et à leur arrivée, elle a dû s'asseoir dans le couloir, parce qu'elle ne pouvait pas écouter ce que les hommes avaient à dire. Après qu'ils sont entrés et se sont assis — je le dis en tout respect pour les religions, mesdames et messieurs; ce n'est que la vérité —, le thérapeute qui s'est présenté pour les aider à raconter leur vécu portait un turban. Combien d'années venaient-ils de passer avec ces gens dans leur ligne de mire? Est-ce que quelqu'un y songe parfois?

Pour moi, la première fois que j'ai vu un Vietnamien entrer dans mon immeuble à logements, je me suis demandé ce qui se passait, enfin. Il faut réfléchir à ces choses. C'est une question simple, mais il faut y songer.

Nous devons avoir accès à nos traditions et à notre culture. Il faut que nous puissions aller voir un aîné, aller à une suerie, participer à une danse du Soleil, à une danse carrée ou autre, que ce soit une activité des Premières Nations ou des Métis. Nous en avons besoin. Nous en avons besoin pour notre communauté et que nos hommes et nos femmes guérissent.

Le président: Madame Gage, je crains de vous montrer mon carton rouge, mais je dois le faire. Merci beaucoup et comme nous l'avons dit, merci de votre service à ceux qui servent dans les forces.

[Français]

En terminant, en mon nom et au nom des membres du Comité, de la greffière, de l'analyste et de toute l'équipe technique, je voudrais remercier de leur participation les deux témoins de l'organisme Aboriginal Veterans Autochtones, soit Mme Randi Gage, qui représente la section Manitoba et qui est présidente de l'organisme Unified Veterans of Manitoba, et Mme Wendy-Anne Jocko, qui est agente de liaison autochtone chez Innovation Seven et qui comparait par vidéoconférence, ainsi que M. Nicholas Held, qui est di-

recteur scientifique adjoint de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, et le major à la retraite M. Paul Hook, qui est le directeur général de l'Institut.

Si vous avez des documents à nous soumettre, n'hésitez pas à nous les transmettre par l'intermédiaire de la greffière. Nous les accepterons avec plaisir.

Sur ce, plaît-il aux membres du Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

● (1755)

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>